



Mon bailleur va être sous tutelle

Par **doubleforce**, le **02/04/2018** à **14:16**

bonjour

mon beau père me loue son studio

il va être placé sous tutelle ou curatelle ?

que va t'il se passer pour mon bail

je paye la moitié du prix du marché

va t'on m'augmenter ou de me demander de partir

et si oui à partir de quand ?

merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **02/04/2018** à **15:10**

Bonjour,

Si le bailleur ne changera pas, c'est au curateur ou au tuteur qu'il faudra vous adresser pour tout problème y compris pour l'envoi des quittances de loyer. Pour l'instant, vous n'avez aucune raison de vous inquiéter, le bail ne sera pas rompu pour autant.